



Enquête sur les projets d'investissement au Québec

Données provisoires 2021
Intentions 2022

À propos de l'enquête

Le principal objectif de l'*Enquête sur les projets d'investissement au Québec* est de suivre l'évolution de l'investissement dans l'économie en général ainsi que dans divers secteurs d'activité, et ce, par région administrative.

Confidentialité

Votre organisation est sollicitée pour participer à cette enquête. Sa participation est **obligatoire** en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (chapitre I-13.011).

Afin d'éviter le dédoublement des enquêtes, Statistique Québec a conclu une entente de partage de renseignements avec Statistique Canada. La Loi sur la statistique fédérale contient les mêmes dispositions que la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec relativement à la protection des renseignements confidentiels que vous fournirez.

Afin d'assurer la qualité de cette enquête, si nous devons communiquer avec vous par téléphone, il est possible qu'un superviseur écoute l'entrevue téléphonique ; cependant, aucune entrevue ne sera enregistrée.

Directives

- Si votre organisme a fait l'objet d'un changement qui affecte la couverture des données durant l'année financière, veuillez nous en faire part dans la partie Commentaires à la fin du questionnaire.

Assistance

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte au numéro 1 800 561-0213.

Année financière

Les périodes suivantes sont acceptables aux fins de déclaration des données :

Données provisoires 2021:

1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021
1^{er} juin 2020 au 31 mai 2021
1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021
1^{er} août 2020 au 31 juillet 2021
1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021
1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021
1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021
1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2021
1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021*
1^{er} février 2021 au 31 janvier 2022
1^{er} mars 2021 au 29 février 2022
1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022

Intentions 2022:

1^{er} mai 2021 au 30 avril 2022
1^{er} juin 2021 au 31 mai 2022
1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022
1^{er} août 2021 au 31 juillet 2022
1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022
1^{er} octobre 2021 au 30 septembre 2022
1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022
1^{er} décembre 2021 au 30 novembre 2022
1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023*
1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023
1^{er} mars 2022 au 29 février 2023
1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

* Fournir de préférence des données couvrant l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

Déclarations

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS

Dans le cadre de la présente enquête, les immobilisations sont des actifs fixes utilisés de façon répétée dans des processus de production pendant une durée supérieure à un an et qui procurent un avantage économique à leur propriétaire. Les dépenses en immobilisations sont les dépenses brutes destinées aux activités de votre organisation.

► Sauf mention contraire, vous devez INCLURE dans les déclarations :

- uniquement les dépenses pour les immobilisations exploitées au Québec ;
- tous vos établissements, et dans le cas des ministères, les dépenses en immobilisations des organismes intégrés à votre ministère (cette liste est disponible en annexe) ;
- les coûts des nouveaux bâtiments, des travaux de génie, du matériel et de l'outillage et des logiciels qui sont comptabilisés aux comptes d'immobilisation et financés par des subventions, les comptes courants, les fonds de roulement, les prêts liés aux fonds de roulement, les autres prêts, le fonds consolidé du revenu ou les comptes spéciaux ;
- les dépenses en immobilisations doivent être déclarées selon la comptabilité d'exercice : un projet qui s'étend sur plusieurs années doit faire l'objet d'une déclaration chaque année selon le degré d'achèvement (la date des règlements ne doit pas être prise en compte) ;
- tous les frais capitalisés comme les frais d'études de faisabilité, les frais de développement informatique, les honoraires d'architecte, d'avocat et d'ingénieur, ainsi que les frais d'installation et la valeur des travaux effectués par votre propre main-d'œuvre ;
- les immobilisations usagées importées de l'extérieur du Canada ;
- les dépenses pour la rénovation, la réfection, la remise à neuf et la restauration ;
- toutes immobilisations acquises comme locataire, soit en location-acquisition ou par location-bail ;
- toutes immobilisations acquises pour location à autrui sous contrat de location-exploitation.

► Vous devez cependant EXCLURE des déclarations :

- toutes immobilisations acquises pour location à autrui, soit en location-acquisition ou par location-bail ;
- les sommes perçues à titre de réclamation d'assurance ou d'allocation, lors de la vente d'immobilisations, lors d'une mise au rebut ou d'une reprise, etc. ;
- tout octroi ou subvention d'immobilisation accordée à des organismes extérieurs (municipalités, agences, institutions et commerces) ;
- les immobilisations usagées achetées au Canada.

Terrain

► Vous devez INCLURE dans les déclarations :

- tous les frais connexes liés (honoraires professionnels) à l'achat d'un terrain, sans amortissement ou dépréciation.

► Vous devez cependant EXCLURE des déclarations :

- les améliorations apportées aux terrains. Elles doivent être déclarées comme des dépenses de « travaux de génie ».

Construction de bâtiments résidentiels

Le bâtiment résidentiel est une construction permanente qui produit un service de logement. Il comprend, entre autres, les maisons, appartements, garages, chalets et maisons mobiles.

► Vous devez INCLURE dans les déclarations :

- les modifications et les rénovations majeures ;
- le matériel incorporé de façon permanente, la préparation du site et les coûts de transfert ;
- les aménagements urbains comme les rues et les égouts ;
- les dépenses pour la partie domiciliaire des bâtiments à usages multiples ;
- tous les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieur et d'expert-conseil ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

► Vous devez cependant **EXCLURE** des déclarations :

- les terrains ;
- les résidences n'ayant pas de salle de bain ni de cuisine pour chaque logement (par exemple, certaines résidences pour étudiants et pour personnes âgées) et les dépenses relatives aux services. Ces dépenses doivent être déclarées dans les dépenses en construction en bâtiments non résidentiels.

Construction de bâtiments non résidentiels

Le bâtiment non résidentiel est une construction permanente composée de murs et d'un toit protégeant des biens et des personnes, qui ne produit pas un service de logement. Il peut être à usage industriel, commercial ou institutionnel et comprend, entre autres, les usines de fabrication, les entrepôts, les immeubles de bureaux, les hôtels, les écoles et les centres commerciaux.

► Vous devez **INCLURE** :

- les éléments d'actif faisant partie intégrante du bâtiment (ascenseur, plomberie, système de chauffage, système d'incendie, système de climatisation, dispositifs de dépollution, etc.) ;
- les frais de démolition, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement ;
- les frais d'amélioration apportée aux propriétés louées à bail et aux terrains ;
- les aménagements urbains (rues, égouts, luminaire, etc.) ;
- les résidences n'ayant pas de salle de bain ni de cuisine pour chaque logement (par exemple, certaines résidences pour étudiants et pour personnes âgées) ;
- les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieur et d'expert-conseil, ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

Travaux de génie

Les travaux de génie incluent toutes les structures permanentes qui ne sont pas des bâtiments. Ils servent en général au transport de personnes, de biens, d'ondes et d'électricité. Ils incluent également les modifications importantes apportées à un terrain. Sont entre autres considérés comme des travaux de génie les ponts, les routes, les aqueducs, les égouts, les barrages, les éoliennes, les réseaux électriques, les réseaux de transmission par onde, l'éclairage de rue, les voies ferrées, les pipelines et les gazoducs.

► Vous devez **INCLURE** :

- les éléments d'actif faisant partie intégrante de la structure (ascenseur, plomberie, système de chauffage, système d'incendie, système de climatisation, dispositifs de dépollution, etc.) ;
- les frais de démolition, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement ;
- les frais d'amélioration apportée aux propriétés louées à bail et aux terrains ;
- les aménagements urbains comme les rues et les égouts ;
- les frais de planification et de conception avant la construction, par exemple les honoraires d'ingénieur et d'expert-conseil, ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

Matériel et outillage

La catégorie matériel et outillage (appelée aussi « machines et matériel » ou « machinerie et équipement ») regroupe les pièces qui, à l'aide d'une forme d'énergie, effectuent un travail. Le matériel et l'outillage se trouvent généralement dans un bâtiment et peuvent être enlevés ou remplacés sans que la structure du bâtiment soit sensiblement modifiée. La catégorie comprend, entre autres, les véhicules de transport, les ordinateurs, le matériel de bureau, les génératrices, les turbines, les outils, les transformateurs, les pompes, les instruments de mesure, la machinerie agricole et l'équipement mobile de communication.

► Vous devez **INCLURE** :

- les paiements partiels versés avant la livraison durant l'année où ces paiements sont effectués ;
- les soldes dus ou les retenues qui doivent être déclarés durant l'année où les frais sont engagés.

Logiciels

Les logiciels sont des programmes, procédures et données associés au fonctionnement d'un système informatique.

► Vous devez **INCLURE** :

- logiciels préemballés et téléchargés ;
- les services de conception et de développement effectués à l'interne ;
- services de conception et de développement sur mesure.

Dépenses non capitalisées en réparation et en entretien

Les dépenses en réparation et en entretien sont généralement des dépenses courantes utilisées pour maintenir la productivité des immobilisations jusqu'à la fin de leur vie utile. Elles permettent également de remettre en bon état de marche les immobilisations à la suite d'une défaillance qui affecte la durée de vie ou la productivité de ces dernières. Les dépenses en entretien pour les bâtiments non résidentiels et les travaux de génie peuvent comprendre le nettoyage, le déneigement, l'épandage de sel et de sable, tandis qu'en ce qui concerne le matériel et l'outillage, les dépenses peuvent inclure la vidange d'huile et la lubrification exigées pour certains véhicules et certaines machineries, ainsi que l'entretien du matériel informatique et des logiciels.

► Vous devez **INCLURE** :

- la valeur des travaux exécutés par votre propre main-d'œuvre ainsi que les paiements versés à des personnes qui ne sont pas vos employés.

DÉPENSES PAR RÉGION ADMINISTRATIVE

Vous devez ventiler par région administrative les dépenses en construction de bâtiments non résidentiels et de travaux de génie, en acquisition de matériel et outillage ainsi que de logiciels. Vous pouvez consulter en annexe la carte des régions administratives et la liste des municipalités les plus peuplées dans chacune des régions administratives. Lorsque les dépenses par région administrative ne sont pas disponibles, une répartition estimée de la façon la plus précise possible est demandée.

Section 1 Dépenses en immobilisations et réparation au Québec

1 Veuillez remplir le tableau suivant.

Inclure uniquement les dépenses effectuées au Québec.

Inclure tous vos établissements.

Inclure toutes les dépenses d'immobilisation indépendamment de la provenance des fonds.

Un projet qui s'étend sur plusieurs années doit faire l'objet d'une déclaration chaque année selon le degré d'achèvement.

Inclure tous les frais connexes liés à la planification, à l'installation et à la conception.

Inclure les travaux effectués par votre propre main-d'œuvre.

Inclure les immobilisations usagées achetées à l'extérieur du Canada et exclure les immobilisations usagées achetées au Canada.

Inclure les dépenses de rénovation, de réfection, de remise à neuf et de restauration.

Inclure les immobilisations acquises comme locataire, soit en location-acquisition ou par location-bail.

Inclure les immobilisations acquises pour location à autrui sous contrat de location-exploitation.

Vous devez inclure la valeur des travaux exécutés par votre propre main d'œuvre ainsi que les paiements versés à des personnes qui ne sont pas vos employés.

Type d'actif	Données provisoires 2021		Intentions 2022
	Dépenses en immobilisations	Dépenses non capitalisées en réparation et en entretien	Dépenses en immobilisations
Terrain	,00 \$		,00 \$
Construction résidentielle	,00 \$		,00 \$
Construction bâtiments non résidentiels	A ,00 \$	B ,00 \$	C ,00 \$
Travaux de génie	D ,00 \$	E ,00 \$	F ,00 \$
Matériel et outillage	G ,00 \$	H ,00 \$	I ,00 \$
Logiciels	J ,00 \$		K ,00 \$

Section 2 Dépenses en construction, réparation et entretien de bâtiments non résidentiels par région administrative

2 Veuillez remplir le tableau suivant.

CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS NON RÉSIDENTIELS

Lorsque les dépenses par région administrative ne sont pas disponibles, une répartition estimée de la façon la plus précise possible est demandée.

Inclure les éléments d'actifs faisant partie intégrante du bâtiment.

Inclure les frais de démolition de bâtiment, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement.

Inclure les frais d'amélioration apportée aux propriétés louées à bail et aux terrains.

Inclure les aménagements urbains.

Inclure les résidences n'ayant pas de salle de bain ni de cuisine pour chaque logement.

Inclure les frais de planification, de conception avant la construction ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

Vous devez inclure la valeur des travaux exécutés par votre propre main d'œuvre ainsi que les paiements versés à des personnes qui ne sont pas vos employés.

Région administrative	Données provisoires 2021		Intentions 2022
	Dépenses en immobilisations	Dépenses non capitalisées en réparation et entretien	Dépenses en immobilisations
01 Bas-Saint-Laurent	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
03 Capitale-Nationale	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
04 Mauricie	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
05 Estrie	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
06 Montréal	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
07 Outaouais	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
08 Abitibi-Témiscamingue	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
09 Côte-Nord	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
10 Nord-du-Québec	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
12 Chaudière-Appalaches	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
13 Laval	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
14 Lanaudière	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
15 Laurentides	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
16 Montérégie	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
17 Centre-du-Québec	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
99 Non déterminée	_____ ,00\$	_____ ,00\$	_____ ,00\$
	▼	▼	▼
TOTAL			
Bâtiments non résidentiels	_____ ,00\$ A	_____ ,00\$ B	_____ ,00\$ C

Section 3 Dépenses en construction, réparation et entretien de travaux de génie par région administrative

3 Veuillez remplir le tableau suivant.

TRAVAUX DE GÉNIE

Lorsque les dépenses par région administrative ne sont pas disponibles, une répartition estimée de la façon la plus précise possible est demandée.

Inclure les éléments d'actif faisant partie intégrante du bâtiment.

Inclure les frais de démolition de bâtiment, de raccordement aux services publics et de préparation de l'emplacement.

Inclure les frais d'amélioration apportée aux propriétés louées à bail et aux terrains.

Inclure les aménagements urbains.

Inclure les frais de planification et de conception avant la construction ainsi que les matériaux fournis aux entrepreneurs en construction pour l'installation.

Vous devez inclure la valeur des travaux exécutés par votre propre main d'œuvre ainsi que les paiements versés à des personnes qui ne sont pas vos employés.

Région administrative	Données provisoires 2021		Intentions 2022
	Dépenses en immobilisations	Dépenses non capitalisées en réparation et entretien	Dépenses en immobilisations
01 Bas-Saint-Laurent	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
03 Capitale-Nationale	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
04 Mauricie	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
05 Estrie	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
06 Montréal	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
07 Outaouais	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
08 Abitibi-Témiscamingue	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
09 Côte-Nord	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
10 Nord-du-Québec	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
12 Chaudière-Appalaches	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
13 Laval	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
14 Lanaudière	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
15 Laurentides	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
16 Montérégie	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
17 Centre-du-Québec	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
99 Non déterminée	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
	▼	▼	▼
TOTAL Travaux de génie	_____,00\$ D	_____,00\$ E	_____,00\$ F

Section 4 Dépenses d'acquisition, réparation et entretien de matériel et d'outillage par région administrative

4 Veuillez remplir le tableau suivant.

Lorsque les dépenses par région administrative ne sont pas disponibles, une répartition estimée de la façon la plus précise possible est demandée.

Inclure les paiements partiels versés avant la livraison durant l'année où ces paiements sont effectués.

Inclure les soldes dus ou les retenues qui doivent être déclarés durant l'année où les frais sont engagés.

Région administrative	MATÉRIEL ET OUTILLAGE		
	Données provisoires 2021		Intentions 2022
	Dépenses en immobilisations	Dépenses non capitalisées en réparation et entretien	Dépenses en immobilisations
01 Bas-Saint-Laurent	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
03 Capitale-Nationale	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
04 Mauricie	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
05 Estrie	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
06 Montréal	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
07 Outaouais	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
08 Abitibi-Témiscamingue	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
09 Côte-Nord	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
10 Nord-du-Québec	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
12 Chaudière-Appalaches	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
13 Laval	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
14 Lanaudière	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
15 Laurentides	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
16 Montérégie	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
17 Centre-du-Québec	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
99 Non déterminée	_____,00\$	_____,00\$	_____,00\$
	▼	▼	▼
TOTAL Matériel et outillage	_____,00\$ G	_____,00\$ H	_____,00\$ I

Section 5 Dépenses d'acquisition de logiciels par région administrative

5 Veuillez remplir le tableau suivant.

	Région administrative	LOGICIELS	
		Dépenses en immobilisations	
		Données provisoires 2021	Intentions 2022
Lorsque les dépenses par région administrative ne sont pas disponibles, une répartition estimée de la façon la plus précise possible est demandée. Inclure les logiciels préemballés et téléchargés. Inclure la conception et le développement effectués à l'interne ou à l'externe.	01 Bas-Saint-Laurent	_____,00 \$	_____,00 \$
	02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	_____,00 \$	_____,00 \$
	03 Capitale-Nationale	_____,00 \$	_____,00 \$
	04 Mauricie	_____,00 \$	_____,00 \$
	05 Estrie	_____,00 \$	_____,00 \$
	06 Montréal	_____,00 \$	_____,00 \$
	07 Outaouais	_____,00 \$	_____,00 \$
	08 Abitibi-Témiscamingue	_____,00 \$	_____,00 \$
	09 Côte-Nord	_____,00 \$	_____,00 \$
	10 Nord-du-Québec	_____,00 \$	_____,00 \$
	11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	_____,00 \$	_____,00 \$
	12 Chaudière-Appalaches	_____,00 \$	_____,00 \$
	13 Laval	_____,00 \$	_____,00 \$
	14 Lanaudière	_____,00 \$	_____,00 \$
	15 Laurentides	_____,00 \$	_____,00 \$
	16 Montérégie	_____,00 \$	_____,00 \$
	17 Centre-du-Québec	_____,00 \$	_____,00 \$
	99 Non déterminée	_____,00 \$	_____,00 \$
		▼	▼
	TOTAL Logiciels	_____,00 \$ J	_____,00 \$ K

Section 6 Fin du questionnaire

Veuillez inscrire vos coordonnées.

Nom du répondant _____

Titre ou fonction _____

Téléphone _____ Poste _____

Adresse courriel

Si vous le désirez, n'hésitez pas à inscrire vos commentaires dans l'espace qui suit.

This image shows a single sheet of white paper with horizontal ruling lines. The lines are evenly spaced and run across the width of the page. There are no margins, text, or other markings on the paper.

Statistique Québec vous remercie d'avoir collaboré à cette enquête.

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4
Téléphone sans frais : 1 800 561-0213
Télécopieur : 1 866 802-6282
collecte@stat.gouv.qc.ca
www.stat.gouv.qc.ca

Enquête sur les projets d'investissement au Québec

Annexes

Données provisoires 2020
Intentions 2021

À propos de l'enquête

Le principal objectif de l'*Enquête sur les projets d'investissement au Québec* est de suivre l'évolution de l'investissement dans l'économie en général ainsi que dans divers secteurs d'activité, et ce, par région administrative.

Confidentialité

Votre organisation est sollicitée pour participer à cette enquête. Sa participation est **obligatoire** en vertu de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (chapitre I-13.011).

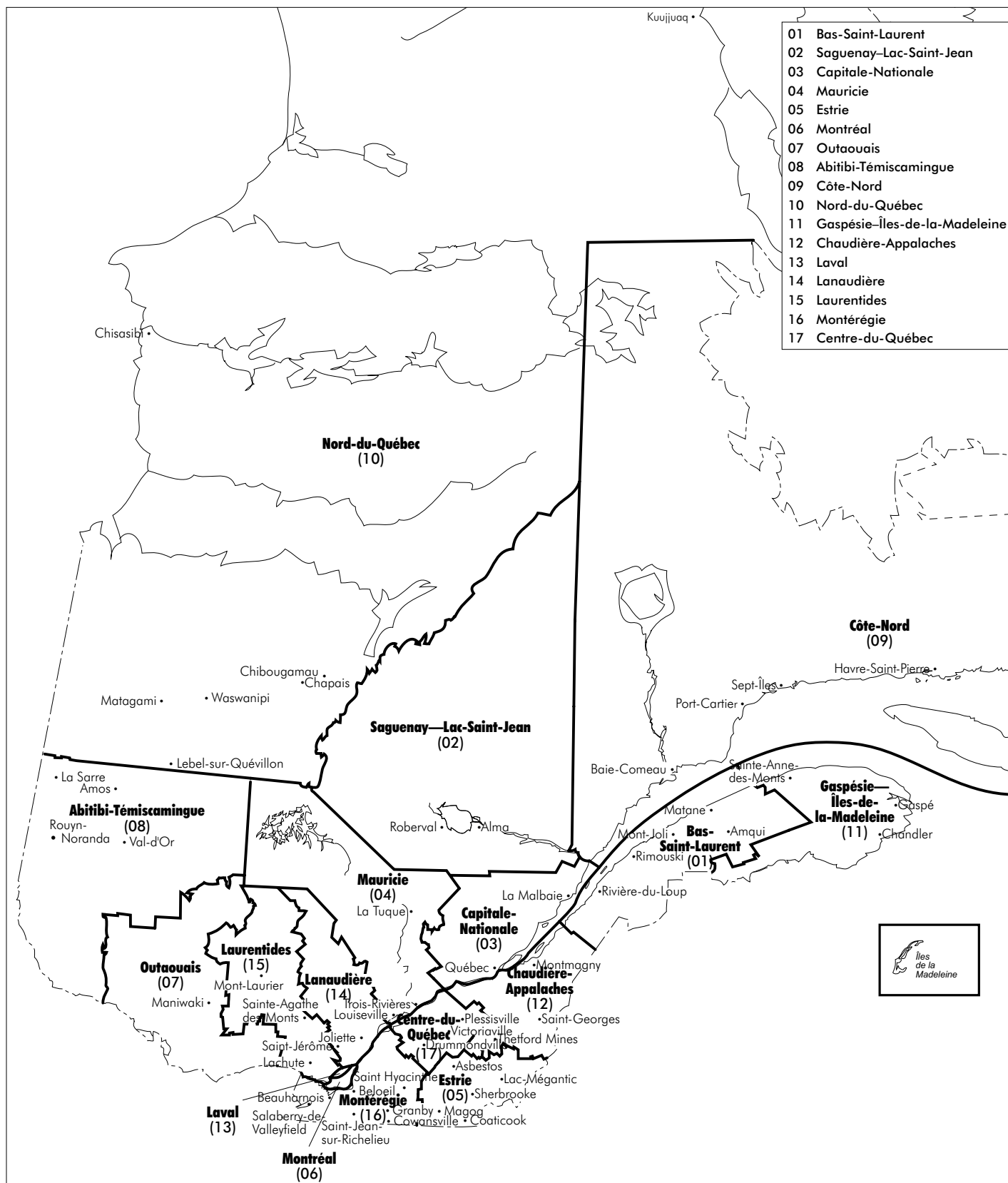
Afin d'éviter le dédoublement des enquêtes, Statistique Québec a conclu une entente de partage de renseignements avec Statistique Canada. La Loi sur la statistique fédérale contient les mêmes dispositions que la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec relativement à la protection des renseignements confidentiels que vous fournirez.

Afin d'assurer la qualité de cette enquête, si nous devons communiquer avec vous par téléphone, il est possible qu'un superviseur écoute l'entrevue téléphonique; cependant, aucune entrevue ne sera enregistrée.

Assistance

Pour toute assistance, veuillez communiquer avec la Direction de la gestion de la collecte au numéro 1 800 561-0213.

Annexe 1 Régions administratives du Québec (RA)



Source : Institut de la statistique du Québec, Direction de l'édition et des communications, 2003.

Annexe 2 Liste des municipalités les plus peuplées par région administrative (RA)

Acton Vale (16)	Havre-Saint-Pierre (09)	Pasbébiac (11)	Saint-Lazare (16)
Alma (02)	Hudson (16)	Percé (11)	Saint-Lin-Laurentides (14)
Amos (08)	Joliette (14)	Pincourt (16)	Saint-Mathias-sur-Richelieu (16)
Amqui (01)	Kahnawake (16)	Plessisville (17)	Saint-Nicéphore (17)
Asbestos (05)	Kirkland (06)	Pohénégamook (01)	Saint-Pascal (01)
Baie-Comeau (09)	L'Ancienne-Lorette (03)	Pointe-Calumet (15)	Saint-Paul (14)
Baie D'Urfé (16)	L'Ange-Gardien (07)	Pointe-Claire (06)	Saint-Paul-d'Abbotsford (16)
Baie-Saint-Paul (03)	L'Assomption (14)	Pont-Rouge (03)	Saint-Philippe (16)
Beaconsfield (06)	L'Épiphanie (14)	Pontiac (07)	Saint-Pie (16)
Beauceville (12)	L'Île-Dorval (06)	Port-Cartier (09)	Saint-Prosper (12)
Beauharnois (16)	L'Île-Perrot (16)	Portneuf (03)	Saint-Raymond (03)
Bécancour (17)	L'Islet (12)	Prévost (15)	Saint-Rémi (16)
Beloeil (16)	La Malbaie (03)	Princeville (17)	Saint-Roch-de-l'Achigan (14)
Berthierville (14)	Lanoraie (14)	Québec (03)	Saint-Sauveur (15)
Blainville (15)	La Pêche (07)	Rawdon (14)	Saint-Sulpice (14)
Boisbriand (15)	La Pocatière (01)	Repentigny (14)	Saint-Tite (04)
Boischatel (03)	La Prairie (16)	Richelieu (16)	Saint-Zotique (16)
Bois-des-Filion (15)	La Sarre (08)	Richmond (05)	Sainte-Adèle (15)
Boucherville (16)	La Tuque (04)	Rigaud (16)	Sainte-Agathe-des-Monts (15)
Bromont (16)	Lac-Beauport (03)	Rimouski (01)	Sainte-Anne-de-Bellevue (06)
Brossard (16)	Lac-Brome (16)	Rivière-du-Loup (01)	Sainte-Anne-des-Monts (01)
Brownsburg-Chatham (15)	Lac-Etchemin (12)	Rivière-Rouge (15)	Sainte-Anne-des-Plaines (15)
Cabano (01)	Lac-Mégantic (05)	Roberval (02)	Sainte-Brigitte-de-Laval (03)
Candiac (16)	Lachute (15)	Rosemère (15)	Sainte-Catherine (16)
Cantley (07)	Laval (13)	Rouyn-Noranda (08)	Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier (03)
Cap-Saint-Ignace (12)	Lavaltrie (14)	Roxton Pond (16)	Sainte-Claire (12)
Carignan (16)	Lebel-sur-Quévillon (10)	Saint-Amable (16)	Sainte-Julie (16)
Carleton (11)	Les Cèdres (16)	Saint-Ambroise (02)	Sainte-Julienne (14)
Chambly (16)	Les Coteaux (16)	Saint-Ambroise-de-Kildare (14)	Sainte-Marie (12)
Chandler (11)	Les-Îles-de-la-Madeleine (11)	Saint-André-Avellin (07)	Sainte-Marthe-sur-le-Lac (15)
Charlemagne (14)	Lévis (12)	Saint-Anselme (12)	Sainte-Martine (16)
Châteauguay (16)	Longueuil (16)	Saint-Antoine (01)	Sainte-Sophie (15)
Château-Richer (03)	Lorraine (15)	Saint-Apollinaire (12)	Sainte-Thérèse (15)
Chelsea (07)	Louiseville (04)	Saint-Augustin-de-Desmaures (03)	Saguenay (02)
Chertsey (14)	Magog (05)	Saint-Basile-le-Grand (16)	Salaberry-de-Valleyfield (16)
Chibougamau (10)	Malartic (08)	Saint-Boniface-de-Shawinigan (04)	Senneterre (08)
Chisasibi (10)	Maniwaki (07)	Saint-Bruno-de-Montarville (16)	Senneville (06)
Clermont (03)	Marieville (16)	Saint-Calixte (14)	Sept-Îles (09)
Coaticook (05)	Mascouche (14)	Saint-Césaire (16)	Shannon (03)
Contrecoeur (16)	Matane (01)	Saint-Charles-Borromée (14)	Shawinigan (04)
Cookshire-Faton (05)	McMasterville (16)	Saint-Charles-de-Drummond (17)	Shefford (16)
Compton (05)	Mercier (16)	Saint-Colomban (15)	Sherbrooke (05)
Côte-Saint-Luc (06)	Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (02)	Saint-Côme-Linière (12)	Sorel-Tracy (16)
Coteau-du-Lac (16)	Mirabel (15)	Saint-Constant (16)	Stanstead (05)
Cowansville (16)	Mont-Joli (01)	Saint-Donat (14)	Stoneham-et-Tewkesbury (03)
Crabtree (14)	Mont-Laurier (15)	Saint-Étienne-des-Grès (04)	Sutton (16)
Danville (05)	Mont-Royal (06)	Saint-Eustache (15)	Terrebonne (14)
Dégelis (01)	Mont-Saint-Grégoire (16)	Saint-Faustin-Lac-Carré (15)	Thetford Mines (12)
Delson (16)	Mont-Saint-Hilaire (16)	Saint-Félicien (02)	Trois-Pistoles (01)
Deux-Montagnes (15)	Mont-Tremblant (15)	Saint-Félix-de-Valois (14)	Trois-Rivières (04)
Dolbeau-Mistassini (02)	Montmagny (12)	Saint-Georges (12)	Val-David (15)
Dollard-Des Ormeaux (06)	Montréal (06)	Saint-Germain-de-Grantham (17)	Val-des-Monts (07)
Donnacona (03)	Montréal-Est (06)	Saint-Henri (12)	Val-d'Or (08)
Dorval (06)	Montréal-Ouest (06)	Saint-Hippolyte (15)	Varennes (16)
Drummondville (17)	Napierville (16)	Saint-Honoré (02)	Vaudreuil-Dorion (16)
Dunham (16)	Neuveville (03)	Saint-Hyacinthe (16)	Verchères (16)
East Angus (05)	New Richmond (11)	Saint-Jacques (14)	Victoriaville (17)
Farnham (16)	Nicolet (17)	Saint-Jean-de-Matha (14)	Warwick (17)
Ferme-Neuve (15)	Normandin (02)	Saint-Jean-Port-Joli (12)	Waterloo (16)
Forestville (09)	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot (16)	Saint-Jean-sur-Richelieu (16)	Westmount (06)
Gaspé (11)	Notre-Dame-des-Prairies (14)	Saint-Jérôme (15)	Windsor (05)
Gatineau (07)	Notre-Dame-du-Mont-Carmel (04)	Saint-Joseph-de-Beauce (12)	
Granby (16)	Oka (15)	Saint-Joseph-du-Lac (15)	
Grande-Rivière (11)	Ormstown (16)	Saint-Lambert (16)	
Hampstead (06)	Otterburn Park (16)	Saint-Lambert-de-Lauzon (12)	

Annexe 3 Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées à même le fonds général du fonds consolidé du revenu

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbying
Directeur général des élections¹
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales et Habitation (M, 18 octobre 2018)
Commission municipale du Québec
Tribunal administratif du logement (M, 31 août 2020)

Agriculture, Pêcheries et Alimentation
Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor
Commission de la fonction publique
Infrastructures technologiques Québec
(N, 1^{er} septembre 2020)

Conseil exécutif
Commission d'accès à l'information

Culture et Communications
Conseil du patrimoine culturel du Québec (C)

Environnement et Lutte contre les changements climatiques
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Économie et Innovation (M, 18 octobre 2018)
Commission de l'éthique en science et en technologie (C)

Éducation (M, 22 juin 2020)
Commission consultative de l'enseignement privé (C)
Conseil du statut de la femme
Conseil supérieur de l'éducation (C)

Enseignement supérieur (N, 22 juin 2020)
Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études (C)
(D, 22 juin 2020)
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (C)
(D, 22 juin 2020)

Énergie et Ressources naturelles

Famille
Curateur public

Ministères et organismes (suite)

Finances

Forêts, Faune et Parcs

Immigration, Diversité et Inclusion

Justice
Comité de la rémunération des juges (C)
Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales (C)
Commission de toponymie (C) (D, 22 juin 2020)
Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
Conseil de la justice administrative (C)
Conseil de la magistrature (C)
Conseil supérieur de la langue française (D, 22 juin 2020)
Directeur des poursuites criminelles et pénales
Office de la protection du consommateur
Office québécois de la langue française (D, 22 juin 2020)
Tribunal des droits de la personne (C)

Relations internationales et Francophonie

Revenu²

Santé et Services sociaux
Commissaire à la santé et au bien-être (C)
Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique
Bureau des enquêtes indépendantes (C)
Bureau du coroner (C)
Comité de déontologie policière (C)
Commissaire à la déontologie policière (C)
Commissaire à la lutte contre la corruption (C)
Commission québécoise des libérations conditionnelles (C)
Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports
Commission des transports du Québec

Travail, Emploi et Solidarité sociale
Commission des partenaires du marché du travail (C)

1. Le Directeur général des élections est également président de la Commission de la représentation électorale.

2. Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

C. Les données de cette entité sont incluses dans celles du ministère, à l'exception des données de la Commission de toponymie qui sont incluses dans celles de l'Office québécois de la langue française. Par conséquent, les opérations entre apparentées s'effectuent avec le ministère.

M. Modification du nom de l'entité présentée dans les Comptes publics 2020-2021 par rapport aux Comptes publics 2019-2020.

N. Nouvelle entité en 2020-2021.

D. Déplacement d'une entité à la suite d'un changement de ministère responsable.